

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 JUIN 2013 A 20H00
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : Bernard MAMET – Jean-Sébastien LACROIX – Danielle TISSOT - Robert BONNEFOY – Christophe MATHEZ – Gilles BOURQUI – Annie BERTHET – Maurice VANDELLE - Sylvie TINGUELY - Fabien CHAVIN-GAZALIER – Béatrice CHAVETNOIR – Corine BOUVIER MARILLIER – Sébastien BENOIT-GUYOD – Frédéric BOURLAND

Absents : Jacques ROMAND (excusé) – Murielle BERTHET (pouvoir à Annie BERTHET) – Régis BAILLY-SALINS (pouvoir à Jean-Sébastien LACROIX) – Bernard DAVID (pouvoir à Maurice VANDELLE) – Dominique AUZIAS -

Secrétaire de séance : Fabien CHAVIN-GAZALIER

Le 20 juin 2013, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 20h00 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers et auditeurs présents.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation du compte rendu de la séance du 30 mai 2013**
3. **Présentation du futur exploitant du Centre Sportif**
4. **Déclassement du bâtiment Centre Sportif du domaine public communal**
5. **Centre Sportif : signature du bail commercial avec le nouvel exploitant**
6. **Liste des marchés signés par le Maire**
7. **Questions et informations diverses**
 - Résultats du tirage au sort des jurés d'assises
 - Téléthon 2013
 - Conseil Municipal des Jeunes

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Fabien CHAVIN GAZALIER secrétaire de séance

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 30 mai 2013

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu de la séance du 30 mai.

Aucune remarque n'étant faite, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 30 mai 2013.

3 – Présentation du futur exploitant du Centre Sportif

M. le Maire indique au conseil municipal qu'on arrive à un tournant dans la gestion du Centre Sportif.

La gestion associative avec convention entre la commune et l'Office des Sports convenue en 2003, est terminée, notamment avec la dissolution de cette association.

La volonté de la commune est :

- D'éviter la fermeture du centre sportif
- De pérenniser l'activité

Le conseil municipal a entrepris des démarches, fait des efforts, organisé des rencontres et des discussions. Les pistes explorées de Délégation de service public et de marché de service ont été infructueuses.

La commune a reçu plusieurs candidats, puis petit à petit, le choix s'est affiné sur deux plans :

- La gestion de la structure par un privé
- Le choix d'un contrat de type bail commercial entre la commune et l'exploitant

Après plusieurs rencontres, réunions, échanges et discussions, le choix de la commune s'est porté vers la S.A.S. JURA SPORTS FORME représentée par Messieurs LAMBERT Gérard et Valentin.

M. le Maire les accueille et les invite à présenter leur projet.

Gérard LAMBERT remercie M. le Maire et laissera ensuite la parole à son fils Valentin.

Il fait part de son parcours professionnel notamment de gérant d'établissement sportif, et d'attaché territorial comme Directeur du VVL de Lamoura, puis Directeur d'une base de loisir golf et tennis et de nouveau Directeur du VVL. Il réside à Prémamanon depuis environ 10 ans et a découvert le centre sportif. Il pense que c'est un outil intéressant car il y a un beau potentiel commercial à exploiter. Après des échanges et négociations avec la commune, il a créé une société et établi avec les services de la commune un projet de bail.

Son projet de développement commercial concerne la remise en forme, la musculation, les sports de balles et de raquettes. Il attend impatiemment de développer le projet le plus rapidement possible.

M. le Maire précise que la réouverture est prévue le 1^{er} septembre 2013.

Valentin LAMBERT se présente. Il a 28 ans et a eu un parcours commercial avec un BTS management. Il a travaillé à l'étranger puis dans une banque à Paris. Il a discuté avec son père sur le projet qui lui a vite plu et il souhaite apporter plus de dynamisme et ses connaissances pour développer le site internet, le centre sportif mais également mettre en place différents évènements.

Jean-Sébastien LACROIX se réjouit d'avoir des gens volontaires.

Gérard LAMBERT ajoute que tous les deux ont un parcours sportif et sont très attachés à la commune des Rousses. Ils ont l'idée de proposer un nouvel outil et être à l'écoute de la clientèle actuelle afin de répondre à ses attentes. Il a eu un échange avec le Maire et ses Adjoints par rapport aux clubs sportifs et propose de travailler en partenariat et souhaite des échanges permanents avec la commune. Il veut apporter « un plus », développer et relancer le club house et va investir pour le relooker. Il y aura création d'un site Internet et il veut travailler sur l'amplitude horaire. Il souhaite maintenir l'ensemble des opérations événementielles et a donné son accord sur l'occupation par les skieurs rousselands de la salle sous le bar. Actuellement, le centre est fermé en raison de travaux.

M. le Maire précise que la commune prend en charge les travaux de peinture et la réfection des salles de squash et quelques petits travaux sur le faux-plafond et dans les douches. MM LAMBERT prennent en charge le relooking du bar et le mobilier.

Annie BERTHET demande pourquoi avoir fait le choix d'une SAS.

Gérard LAMBERT répond qu'il a travaillé sur le projet avec la chambre de commerce et d'industrie puis avec un expert-comptable qui lui ont conseillé la création d'une S.A.S.

Arrivée de Sylvie TINGLUELY à 20h30.

Jean-Sébastien LACROIX demande à M. LAMBERT s'il a rencontré le Président du club de tennis.

Gérard LAMBERT répond qu'il attendait la rencontre avec le conseil municipal avant de prendre contact avec lui.

M. le Maire précise que dans le projet de bail, il est indiqué que le gérant et le club de tennis géreront leurs rapports par convention.

Frédéric BOURLAND pense qu'il est important d'avoir des personnes qui ont une connaissance du territoire et qui y sont attachés.

Arrivée de Maurice VANDELLE à 20h34.

Gérard LAMBERT pense qu'ils vont conserver le nom commercial de Centre Sportif.

M. le Maire remercie MM Gérard et Valentin LAMBERT de leur présentation.

4. Déclassement du bâtiment Centre Sportif du domaine public communal

L'article L 1311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) pose le principe de l'inaliénabilité des propriétés qui appartiennent au domaine public. Par conséquent, pour céder ou mettre à bail un bien de son domaine public, la commune est tenue préalablement de le déclasser afin de l'incorporer dans son domaine privé.

Cette procédure comprend deux étapes :

- Le bien en question doit d'abord être désaffecté dans les faits ;
- Puis son déclassement doit être formellement prononcé par délibération du conseil municipal.

Ainsi, pour permettre à M. le Maire de signer le bail commercial avec le futur exploitant du Centre Sportif, le Conseil Municipal doit, au préalable, constater que le bâtiment n'est plus affecté à un service public depuis le 1^{er} juin 2013, le déclasser et l'intégrer dans le domaine privé de la Commune.

Sébastien BENOIT-GUYOD ne participe pas au vote car l'Association Office des sports n'est pas encore dissoute.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le déclassement du bâtiment « Centre Sportif » du domaine public communal et son classement dans le domaine privé communal.

5. Centre Sportif : signature du bail commercial avec le futur exploitant

M. le Maire présente la proposition de bail commercial (3, 6, 9 ans).

Véronique CUENOT en énonce les grandes lignes :

- Durée : 9 années
- Destination des lieux : exploitation d'un fonds de commerce de salle de sports et de remise en forme, tennis, squash, badminton, organisation de salons et d'événements sportifs, bar et restauration, vente et location d'articles, vêtements et accessoires de sport et produits diététiques.
- Entretien, petites réparations : à la charge du preneur
- Impôts et charges : seront dus par le preneur tels que électricité, téléphone, internet (souscription d'un abonnement), les autres charges (eau, chauffage et gaz) feront l'objet d'une provision trimestrielle avec régularisation en fin d'année.
- Cession, sous-location : le preneur ne pourra céder son droit au bail qu'en même temps que la totalité du fonds de commerce. La cession ne sera possible que si le preneur est à jour de ses loyers et charges. Le preneur pourra sous-louer les locaux dans le cadre d'opérations ponctuelles événementielles tels que salons.
- Pacte de préférence : en cas de vente du fonds de commerce, le bailleur sera prioritaire pour son acquisition.
- Loyer : il est fixé à 8 324 € TTC par an, soit 693.67 € TTC par mois, charges en sus.

Annie BERTHET ne trouve pas normal, en ce qui concerne la mise à disposition du matériel, que la commune soit tenue de le racheter lorsqu'il devient obsolète. Christophe MATHEZ précise que si on met 10 appareils à disposition, on doit remplacer celui qui devient obsolète.

M. le Maire ajoute que la commune avait le choix de remettre le matériel au preneur mais quand il s'en va, il l'emmène. La municipalité a fait le choix de le conserver en propriété de la commune.

Gérard LAMBERT indique qu'il ne connaît aucun équipement sportif qui soit géré en bail commercial. Cela a fait partie des négociations. Il y a eu cette réflexion sur l'ensemble du bâtiment.

M. le Maire ajoute que ce point et la place du club de tennis ont donné lieu à beaucoup d'échanges.

M. le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent un vote à bulletin secret. La réponse est : non.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes du bail commercial à conclure avec la SAS JURA SPORTS FORME et autorise le Maire à signer le bail commercial.

M. le Maire indique que c'est une nouvelle page qui s'ouvre pour le centre sportif.

Il remercie les bénévoles de l'Office des sports pour le travail, l'énergie et le temps qu'ils ont consacré pendant ces années à la gestion du centre sportif et souhaite une réussite durable à la SAS Jura Sports et Forme.

6. Liste des marchés signés par le Maire

M. le Maire donne lecture des marchés qu'il a signés dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal. Cette liste est consultable en mairie.

7. Questions et informations diverses

Résultats du tirage au sort des jurés d'assises

M. le Maire donne lecture de la liste des jurés d'assises 2014 tirés au sort le 13 juin à 9 h 30 en réunion publique :

- FOURNIER épouse MANAS Frédérique
- GANEVAL épouse MEYER Brigitte
- FAURE-COMTE Kevin
- MOREL Jérôme
- COCHETEUX Adrien
- PERNOT-MARINO Simon
- MATHIEU veuve DESFILHES Claude
- SORDET épouse ARBEL Christelle
- DEGOURNAY épouse OFFNER Aurore

Téléthon 2013

M. le Maire informe le conseil municipal que le prochain TELETHON se déroulera aux Rousses les 6 et 7 décembre 2013.

Conseil Municipal des Jeunes

Christophe MATHEZ, Annie BERTHET, Béatrice CHAVETNOIR, Jean-Sébastien LACROIX et Sébastien BENOIT-GUYOD s'expriment en fonction des commissions qu'ils président et des actions qui seront mises en place : plantation d'un arbre, bande-dessinée sur les moloks, carnaval, sortie aux flambeaux, sécurisation des piétons...

M. le Maire informe le conseil municipal que dès le 1^{er} Juillet 2013, les vitrines et façades des bâtiments devront être éteintes entre 1h et 7h.

Fête des Rousses : Christophe MATHEZ est en train de finaliser l'affiche. Il y aura l'animation par les pompiers avec restauration et buvette tenue par le Moto Club du Risoux, la fête foraine, un concours de pétanque ainsi que le défilé de la musique le dimanche et un concert à l'Omnibus à 18h. A noter la présence de la grande paire de ski pour la passation entre les villages du téléthon, l'inauguration et le gonflage de la nouvelle montgolfière de la station à 19 h 30 sur la place Centrale.

Sylvie TINGUELY informe le conseil municipal que la CPAM revoit toutes les conventions avec les pays limitrophes et l'assurance maladie serait très disposée à signer des conventions élargies pour la fréquentation des hôpitaux suisses. M. le Maire pense qu'il ne faut pas mettre en difficulté les hôpitaux jurassiens. Sylvie TINGUELY indique que des patients français sont refusés dans des hôpitaux français.

Annie BERTHET demande s'il y a des travaux à la station de relevage vers le golf. Jean-Sébastien LACROIX répond que les services de Lyonnaise des Eaux sont en train de curer le réseau. Annie BERTHET n'a pas l'impression que les travaux se soient faits dans les normes et les égouts se sont déversés pendant deux jours aux abords de la station de relèvement. M. le Maire répond qu'il n'a pas été informé, qu'il s'agit de la compétence du syndicat mixte du canton de Morez mais qu'il demandera des explications.

Robert BONNEFOY informe le conseil que le bâtiment le paquebot doit se détruire les 24, 25 et 26 juin 2013.

M. le Maire indique que le revêtement de chaussée de la RN5 va être refait très prochainement.

Jean-Sébastien LACROIX informe que la Délégation de service public lancée par la communauté de communes est en phase de négociation avec la SAEM SOGESTAR. Le conseil communautaire va essayer de la signer le plus vite possible car la SAEM s'engage à hauteur de 500 000 € au début. Si l'on perd du temps, celle-ci devra payer des impôts.

Sylvie TINGUELY demande s'il est possible de préciser dans le bulletin municipal que les agriculteurs remercient les promeneurs de respecter les champs de fauche et de refermer les barrières.

Prochain conseil le 18 juillet à 18h30
21 août : commémoration des journées tragiques

Séance levée à 21h15

Le Secrétaire de séance,



Fabien CHAVIN-GAZALIER

Le Maire,



Bernard MAMET

